L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

PUBLIÉ PAR C. GUILBERT, MAGNE & CO.

NOUVELLE SÉRIE DE LA GAZETTE.

CONDITIONS:

ABONNEMENT:

Un journal paraissant deux fois par semaine, le Samedi et le Mercredi, publiera régulièrement tous les avis qui lui seront transmis, et qui ne dépasseront pas la longueur d'une colonne. Les avis plus longs seront insérés à raison de 25 centimes par ligne pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré sera de dix lignes ou moins.

Les avis pour l'année aux annonces—Les annonces paraissant régulièrement dans le journal, les agents pour navires, les entrepreneurs de voyage, ou les maisons de commerce, auront à contracter à forfait. Les abonnements à l'année, à la demi-année ou à la saison, pour les souscripteurs aux avis ont été mis à un taux très bas pour semaine.

Les avis de naissances, de mariages et de décès, attirent l'attention du public à des termes extrêmement modiques, les articles signés par le clergé, les annonces de nouveaux livres &c., &c., auront aussi des annonces ordinaires. Les annonces qui ne doivent paraître que par intervalles (2) par carré pour chaque insertion.

Les avis ou articles d'une nature personnelle ne pourront être admis, pas non plus les annonces ordinaires d'avance.

Les avis qui sortiront de la ligne ordinaire, comme d'un abonné à l'année, telles que ventes par autorité de justice, ventes de plantations, marques de navires marrons, animaux égarés &c., &c., ne seront portés en compte séparément aux prix ci-dessus énoncés.

Les avis qui ne porteront pas la durée de l'insertion désirée ne seront publiés que pour le nombre de fois qu'ils auront été mis en dépôt.

Il est notoire que les avis des charlatans ou empiriques ne seront admis que sous la responsabilité de ceux qui les feront publier et sous la garantie d'un paiement d'avance.

Il est notoire qu'un grand nombre de charlatans ou empiriques ne nomment médecins, afin d'en imposer au public et de vendre ses vils préparations, ce qui fait peu de conséquences pourvu qu'ils n'aient leurs gousets.

Il est notoire que les charlatans et les imposteurs éhontés qui infestent notre pays, ne connaissent nullement la nature de la médecine et encore bien moins la constitution humaine.

Il est notoire que ces pilules sont particulièrement efficaces dans les maladies suivantes causées par l'impureté du sang et des fluides animaux.

Douleurs rhumatismales, scrofule, Erysipèles, jaunisse, inflammation du foie, maladies de la vessie, obstructions et engorgements du foie, douleurs dans les côtés et l'épine, au dessus du cœur et de l'estomac, vers intérieur, mauvaise bouche, mauvaise haleine, vue indigestion, manque d'appétit, acidités de l'estomac, nausées, vomissements, rots, renvois, mauvais goût dans la bouche, coliques, grincements de dents, pâleur de la peau, boutons au visage et sur le corps, tumeurs, enflures des glandes du cou, de l'estomac, mal de tête, maladie du foie &c.

FAITS QUI LES RECOMMANDENT.

Il est notoire que le propriétaire et auteur de ces pilules de salsaparelle jouit de la réputation d'un médecin et chimiste, reconnu par les plus célèbres médecins des Etats Unis.

Les docteurs Physick, Chapman, Jackson, Gibson, Dorsey, Dare, James, Hooper, Coxe, &c.

Il est notoire que le docteur Sarsaparille pour le sang sont administrées par plusieurs médecins et qu'elles sont recommandées par eux dans toutes les parties des Etats Unis. [Voir les directions qui accompagnent chaque boîte.]

Il est notoire qu'elles sont composées entièrement de végétaux et qu'elles ne contiennent ni mercure ni préparation animale.

Il est notoire que telles peuvent être prises par les femmes enceintes, les plus délicats et par les personnes de tout âge, sans aucun dérangement dans leurs occupations et sans crainte du froid et sans qu'il soit nécessaire de faire aucune diète.

Il est notoire que leur opération qui sera légère ou forte, selon la quantité prise n'affaiblira pas le système et ne minera point la constitution.

Il est notoire qu'elles sont le plus efficace purificateur du sang et Rénovateur du système qui n'ait jamais été découvert.

Aussi le remède le plus efficace pour les maladies produites par le mercure ou les minéraux dans les cas de salivation ou vomissement.

Il est notoire que dans toutes les occasions où elles ont été administrées elles ont produit un bon effet, et que plusieurs milles cas qui avaient été déclarés incurables.

Il est notoire qu'une boîte de pilules de salsaparelle et une bouteille du syrop composée de salsaparelle sont efficaces pour guérir les maladies ci-dessus.

Il est notoire que la seule place où l'on puisse les obtenir naturelles, dans la Nouvelle Orléans, est au No. 98 coin de la Daunoy. 19 No. 98 ct

MARRONNAGES.

$50 DE RECOMPENSE.—Est parti marron, depuis le 15 courant, le nègre créole, nommé LAURETTE, âgée de trente ans, peau rougeatre, taille de cinq pieds, cinq à six pouces, à la mesure américaine, parlant anglais et français. La récompense susdite sera payée à celui qui ramènera ladite négresse dans une des geôles de l'Etat.

Les capitaines de bateaux à vapeur et autres sont requis de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine de poursuivis selon toute la rigueur des lois.

FELIX DEFAUCAMP.

Paroisse Jefferson, 25 octobre 1839. 25nov—2p

$88 DE RECOMPENSE seront données pour l'arrestation et la remise au soussigné du nègre ARMISTEAD. Ledit nègre est parti de l'habitation de Rodolf Caire, paroisse de Jefferson, le 15 octobre courant. Il est de taille moyenne, a 5 pieds 5 pouces d'âge d'environ 25 ans, et d'une mine agréable. Il a été vu sur la route Ste Marie. Le public est notifié de ne point le recevoir ou l'employer sous peine d'être poursuivi selon la rigueur des lois.

WM. E. FLORANCE, 71 Royale.

$30 DE RÉCOMPENSE.

Seront données pour l'arrestation du nègre CHARLES alias CHALI, parti marron dimanche dans le courant de la journée. Ce nègre est de taille d'environ 5 pieds 10 pouces, robuste, bien fait, visage très noir, peut être âgé d'environ 25 ans, et parle l'anglais et le français. Il a été vu dans la vieille Nouvelle Orléans et une partie de ce matin à midi et chez ce nègre. Le propriétaire suppose qu'il a pris un bateau à vapeur Dimanche dernier pour Cincinnati et comme il est très probable qu'il cherchera à se cacher parmi les gens de sa couleur, il est fortement à craindre qu'il ne passe pour libre. Ce nègre travaillait ordinairement dans les presses à coton chez James comme maçon.

Les autorités des paroisses avoisinantes sont priées de faire attention à cette évasion.

Les capitaines de bateaux à vapeur et autres sont priés de ne point recevoir ou employer ledit nègre sous peine d'être poursuivis à la rigueur des lois.

Si personne qui l'arrêtera et le ramènera au propriétaire recevra la récompense ci-dessus et en outre tous les frais qu'elle aurait pu encourir seront remboursés.

22 oct—12 Rue Dauphine, No. 277.

$25 DE RÉCOMPENSE.—Partie marronne de chez le soussigné dans la nuit du 16 courant, le griffonne JANE, de la taille d'environ 5 pieds, 2 ou 3 pouces, âgée de trente cinq ans et agée de 28 ou 30 ans. Elle a remmené avec elle son petit mulâtre d'environ 20 mois.

La récompense ci-dessus sera donnée pour sa mise en main des geoles de cette ville ou à la personne qui en donnera des renseignements pour la retirer.

17 oct Villeré et GEO W. HAYGOOD, capitaine du steamer Normal.

$10 DE RECOMPENSE.

Partie marronne de chez le soussigné le 29 courant, la négresse ADELINE, agée d'environ 18 ou 20 ans, très noire, ayant une bonne grosse de cheveux et une de ses jambes enflée depuis quelque temps. L'on suppose qu'elle se cache pour un blanc, ébéniste ou charpentier du nom de Michel, ou Michel Jourdan, qui a travaillé dernièrement dans la rue Toulouse, près la rue Dauphine. La récompense ci-dessus sera donnée pour la reprise de cette négresse ou la légère dans la geôle de la seconde ville, plus ou qui la ramènera au bureau du soussigné, rue Gravier et Magazines.

22 oct—7 THOS. J. SPEARS.

$25 DE RECOMPENSE.

Seront données pour l'arrestation de la négresse BETSEY ou MALACHI, de la ville, âgée d'environ 5 pieds et 4 pouces, parlant anglais et français, mince de corps et très noire, ayant un trou au côté gauche du nez et âgée d'environ vingt ans.

SAMUEL STEWART, enc. Faucher et Duplantier.

A LOUER.

A LOUER—Un magasin situé rue Toulouse entre la rue Royale et Chartres, s'adresser à R. BRUGIER.

A LOUER pour le 1er. novembre—Une maison rue St. Claude, entre les rues Ste. Anne & Dumaine. S'adresser à R. BRUGIER.

A LOUER—Deux Chambres au premier, pour bureaux. S'adresser sur les lieux, No. 1 rue du Camp, au bureau de l'Assurance des Propriétés 22 oct

A LOUER.—Ce joli magasin presque neuf et nouvellement parfait, situé dans la rue Royale, joignant celui de M. Benjamin Levy, entre celles rues Conti et St-Louis. Le preneur en a besoin immédiatement.

AUSSI—Une grande chambre en remise, en bon ordre la partie se trouve sur la rue Conti, derrière la Banque de l'Etat de la Louisiane. S'adresser au bureau de l'Abeille. 15 oct

A LOUER—Le magasin No. 130, rue des Magasins, joignant le bureau des soussignés. S'adresser à ISAAC BRIDGE & Co, 134, rue des Magasins.

A LOUER—Une belle maison en briques à trois étages, située sur la rue des Magasins, en face de la rue St. Joseph. Cette maison est dans le dernier goût et ses commodités la rendent très agréable, par les maisons de la ville. Elle sera donnée le 1er. novembre s'il le désire. S'adresser à WALTON & KEMP. 4 oct

LA MAISON en briques à trois étages avec cuisine en briques à trois étages, située rue St. Claude, entre Bourgogne et Rempart, et actuellement occupée par Mde. Duverjon, sera donnée pour le 1er. Octobre prochain. Pour les termes s'adresser à C. R. STRINGER, 50, Canal.

A LOUER—Le magasin en briques à trois étages, No. 30 rue Poydras. La possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à LAURENT MILLAUDON 140, rue Fourbon.

A LOUER—Le rez-de-chaussée du No. 77, rue des Magasins, propre pour un bureau. S'adresser à LAURENT MILLAUDON 140, rue Bourbon.

A LOUER pour le 1er novembre prochain —Un grand magasin de dépôt, à étages, rue Toulouse, entre Chartres et Royale, au fond de la cour de la maison qui fait face à la Banque des Citoyens. Il y a un rail pour y entrer les marchandises. S'adresser à R. BRUGIER, 9, St. Louis 15 oct

SAINDOUX—17 barillons de Saindoux, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 24 oct Quai Gravier.

MARCHANDISES ALLEMANDES — Vin du Rhin, véritable Eau-de-Cologne, huile et demi bas, à vendre par ABRAHAM TRIER, 24 oct 33, rue Chartres.

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. L. FERNET

Lawrence & Legendre ex. leurs encanteurs.

LUNDI le 18e novembre prochain, à midi, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 11 septembre 1839, les propriétés suivantes, dont une partie de celles abandonnées par le fils Lawrence & Legendre à leurs créanciers, savoir:

1o. Le lot no. 1 faubourg Lafayette, dans l'île1 no. 3, ayant 55 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Adèle et 25 pieds, 7 pouces et 1 ligne de face au chemin St. André, sur 114 pieds, 4 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du no. 2 et 115 pieds, 6 pouces et 1 ligne sur la ligne opposée, (la tout mesure anglaise.)

Le lot no. 2 dans le même îlet, mesure 25 pieds, 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Adèle et 25 pieds, 7 pouces et 1 ligne de face au chemin St. André, sur 112 pieds, 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du No 1, et 113 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de No 3, (mesure anglaise.)

Le lot No 3, dans le même îlet mesure 25 pieds, 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Adèle et 25 pieds, 7 pouces et 1 ligne de face au chemin St. André, sur 112 pieds, 2 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du No 2, et 113 pieds 4 lignes de profondeur sur la ligne de No 3, (mesure anglaise.)

Le lot No 4, dans le même îlet mesure 25 pieds, 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Adèle et 25 pieds, 7 pouces et 1 ligne de face au chemin St. André, sur 112 pieds, 2 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du No 3, et 113 pieds 4 lignes de profondeur sur la ligne de No 3, (mesure anglaise.)

Le lot No 5, formant l'encoignure des rues A cle et Fulton et du chemin St. André dans le même îlet, mesure 25 pieds, 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Adèle, 109 pieds, 9 pouces et 1 ligne de face à la rue Fulton, 25 pieds, 7 pouces et 1 ligne de face au chemin St. André et 110 pieds 10 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 4, (mesure anglaise.)

Le tout selon un plan tiré par Louis Bringier, Esq. en date du 21 décembre 1839, et déposé en l'étude de M. B. Cenas, Esq.

Conditions—6 à 12 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction et portant hypothèque. L'acte de vente sera passé par Félix Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur. 19—3f en 30j

PAR R. B. SYKES.

Vente de sondit.

PAR ordre de M. Geo. G. Laurie, syndic de la faillite de Geo E. Coolidge, il sera vendu jeudi, le 31 courant, à 10 heures a. m. au magasin No 98, Vieille Levée, entre Bienville et Dauphine, les articles divers abandonnés par Geo. E. Coolidge à ses créanciers, savoir:

8 pipes genièvre de Hollande.

Divers articles d'harnais, pupitres de bureaux, chaises et tables.

Immédiatement après la vente de sondit, il sera vendu au même lieu pour le compte de qui il appartiendra

8 demi pipes vin de Madère.

1 coffre-fort et plusieurs barils noix etc.

Aussi—Le reste d'un envoi de fruits confits et à l'eau de vie. 21 oct—3 en 10 jr

BLANC DE BALEINE—100 boites, à vendre par 23 oct ABRAHAM TRIER, 34, Chartres.

CAFE DE LA HAVANE—100 sacs, à vendre par ABRAHAM TRIER, 34, Chartres. 23o

POIL POUR PLATRE—50 barriques, à vendre par GEO. BEDORD, 22, Bienville. 23o

HARENGS DU POTOMAC—200 barils, à vendre par GEO. BEDORD, 22, Bienville. 23o

PLATRE DE PARIS—250 barils à vendre par 23 oct GEO. BEDFORD, 22, Bienville.

CLOUX—100 barriques cloux assortis en débarquement du navire Saxon, à vendre par GEORGE GREEN & BRO. 24 oct. 28 Camp.

CHAUX—100 barriques chaux de Teinnessee, à vendre par G. BEDFORD, 24 oct 22, Bienville.

EAU DE VIE DE PECHES—50 barils à vendre par 24 oct GEO BEDORD, 22, rue Bienville.

BRIQUES A FEU—10,000 briques de Baltimore en débarquement et à vendre par 24 oct G. BEDFORD, 22, Bienville.

PORC—300 barils porc nouv. 500 do prime, à vendre par 24 oct M. MAAER, 16, Poydras.

JAMBONS ENVELOPPES—50 barils et 30 boucauts en magasin et à vendre par 24 oct HADDEN & HALL, 33, Nouvelle-Levée.

GRAISSE—75 barillets graisse No. 1, en magasin et à vendre par HADDEN & HALL, 4 oct 33, Nouvelle-Levée.

AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, Salut.—Attendu que A. J. Fallon James Williamson et Nicholas Hoey, ayant acheté à une vente faite par le sheriff de la paroisse d'Orléans, la propriété ci après décrite, se sont adressés au greffe de cette cour où ladite vente fut enregistrée le vingt sixième jour de juillet de l'année 1839, pour un titre conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au jour de Mardi prochain, 10 mars 1840, de comparoir devant la Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, qui pourra avoir droit à la propriété ci après décrite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans un tel temps jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif susdit, le vingt-troisième jour de Juillet de l'année 1839, en vertu d'un décret de cette cour rendu le 29me jour de Juin de l'année 1839, dans l'affaire de Andrew S. Barker pour l'usage de l'Atchafalaya Rail Road and Banking Company, contre John G. Burke and Robert Chew Lambeth. No 2753 du Docket de cette Cour, à laquelle vente Andrew S. Barker s'est rendu acquéreur pour le prix de sept mille trois cent cinquante piastres, payables comptant.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

Un certain morceau de terre situé dans l'île1 ouant, à quarante huit, faubourg Annonciation, formant l'encoignure des rues Constance et Lacourse mesurant cent vingt pieds de face à la rue Constance, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Lacourse, sur cent pieds de profondeur, et borné à la première par le lot ci-devant appartenant à Rose Marty et 74 pieds et 6 pouces sur la ligne du no. 3, et borné par derrière par le lot no. 1.

Le no. 3, mesure 29 pieds, 9 pouces de face à la rue Adèle, sur 74 pieds, 6 pouces et 6 lignes, sur la ligne qui le sépare du lot No. 2, et 74 pieds et 2 pouces sur la ligne du No. 6, borné par derrière par le lot No. 5, tel qu'il appert sur un plan tiré par Jos. H. Burson, en date du 18 août 1826, déposé en l'étude de F. T. E. Duplat Livaudais, juge de paroisse, exoffo ici not. pub., paroisse Jefferson.

Conditions de la vente: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque. L'acte de vente sera passé par Félix Grima, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un certain terrain situé sur les dernières du faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, no 73, ayant 30 pieds face à la rue Jacob, sur 138 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure anglaise, comme il appert au plan dressé par Ch. Zimpel, le 30 avril 1835, et déposé aux bureau de M. Che. le Carpentier.

Conditions de la vente: 6 12, 18et 24 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque. L'acte de vente sera passé par Félix Grima, notaire aux frais des acquéreurs.

La moitié indivise de

Un terrain, avec toutes les bâtisses y construites, situ au faubourg Annonciation, désigné par le no 12 dans l'îlet no 33, formant l'encoignure sud des rues Constance et Richard, mesurant 60 pieds face à la première, et 120 pieds de profondeur, et face à la dernière, comme il appert au plan dudit faubourg, déposé en l'office de L. T. Caire, notaire.

Conditions de la vente: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque. Les actes de vente seront passés par Félix Grima, not. pub. aux frais des acquéreurs.

5o. Un lot de terre sur le derrière du faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, désigné par le no. 6, situé à l'intersection des rues Jackson et Laurent, mesurant 31 pieds, 9 pouces et 6 lignes de face à la première, sur 120 pieds de profondeur, et face à la dernière, comme il appert au plan dudit faubourg, déposé en l'office de L. T. Caire, notaire.

Conditions de la vente: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque. Les actes de vente seront passés par Félix Grima, not. pub. aux frais des acquéreurs.

6o. Un lot de terre, situé dans l'île1 ouant, à quarante huit, faubourg Annonciation, formant l'encoignure des rues Constance et Lacourse mesurant cent vingt pieds de face à la rue Constance, sur cent pieds de profondeur et face à la rue Lacourse, sur cent pieds de profondeur, et borné à la première par le lot ci-devant appartenant à Rose Marty et 74 pieds et 6 pouces sur la ligne du no. 3, et borné par derrière par le lot no. 1.

Le no. 3, mesure 29 pieds, 9 pouces de face à la rue Adèle, sur 74 pieds, 6 pouces et 6 lignes, sur la ligne qui le sépare du lot No. 2, et 74 pieds et 2 pouces sur la ligne du No. 6, borné par derrière par le lot No. 5, tel qu'il appert sur un plan tiré par Jos. H. Burson, en date du 18 août 1826, déposé en l'étude de F. T. E. Duplat Livaudais, juge de paroisse, exoffo ici not. pub., paroisse Jefferson.

Conditions de la vente: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque. L'acte de vente sera passé par Félix Grima, not. pub. aux frais des acquéreurs.

Un certain terrain situé sur les dernières du faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, no 73, ayant 30 pieds face à la rue Jacob, sur 138 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure anglaise, comme il appert au plan dressé par Ch. Zimpel, le 30 avril 1835, et déposé aux bureau de M. Che. le Carpentier.

Conditions de la vente: 6 12, 18et 24 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque. L'acte de vente sera passé par Félix Grima, notaire aux frais des acquéreurs.

Un certain terrain situé sur les dernières du faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, no 73, ayant 30 pieds face à la rue Jacob, sur 138 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure anglaise, comme il appert au plan dressé par Ch. Zimpel, le 30 avril 1835, et déposé aux bureau de M. Che. le Carpentier.

Conditions de la vente: 6 12, 18et 24 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque. L'acte de vente sera passé par Félix Grima, notaire aux frais des acquéreurs.

Un certain morceau de terre situé dans l'île1 ouant, à quarante huit, faubourg Annonciation, formant l'encoignure des rues Constance et Lacourse mesurant cent vingt pieds de face à la rue Constance, sur cent pieds de profondeur et face à la rue Lacourse, sur cent pieds de profondeur, et borné à la première par le lot ci-devant appartenant à Rose Marty et 74 pieds et 6 pouces sur la ligne du no. 3, et borné par derrière par le lot no. 1.

Le no. 3, mesure 29 pieds, 9 pouces de face à la rue Adèle, sur 74 pieds, 6 pouces et 6 lignes, sur la ligne qui le sépare du lot No. 2, et 74 pieds et 2 pouces sur la ligne du No. 6, borné par derrière par le lot No. 5, tel qu'il appert sur un plan tiré par Jos. H. Burson, en date du 18 août 1826, déposé en l'étude de F. T. E. Duplat Livaudais, juge de paroisse, exoffo ici not. pub., paroisse Jefferson.

Conditions de la vente: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque. L'acte de vente sera passé par Félix Grima, not. pub. aux frais des acquéreurs.

Un certain terrain situé sur les dernières du faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, no 73, ayant 30 pieds face à la rue Jacob, sur 138 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure anglaise, comme il appert au plan dressé par Ch. Zimpel, le 30 avril 1835, et déposé aux bureau de M. Che. le Carpentier.

Conditions de la vente: 6 12, 18et 24 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque. L'acte de vente sera passé par Félix Grima, notaire